*FPU.SR- 19.5*

**DEMANDE D’OFFRE DE PRIX/ APPEL A CONSULTATION**

**POUR DES SERVICES**

**SERVICES DE**

**Intégrer la dimension migratoire dans la planification locale à travers le renforcement de capacités de la municipalité de Tanger dans le but d'élaborer une feuille de route opérationnelle sur la manière d'intégrer la migration dans le plan de développement local.**

**DEMANDE D’OFFRE DE PRIX**

**N° :** OIM/RBT/RFQ/2022/

**Mission :** *Rabat, Maroc*

*11 rue Ait ourir, Souissi*



**Demande d’offre de Prix/ appel à consultation**

L’Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l’OIM) se propose d’engager des Prestataires de service pour une mission d'accompagnement auprès de la municipalité de la ville de Tanger afin d’intégrer la dimension migratoire dans la planification locale à travers l’organisation et l’animation des ateliers et des réunions régulières avec la Municipalité de Tanger pour objectif d’élaborer une feuille de route opérationnelle migration et développement, renforcer les capacités des points focaux de la municipalité, dans le cadre du projet « Réseau des autorités locales pour la migration et le développement » mis en œuvre par l’OIM pour laquelle cette demande offre de prix/appel à consultation et publiée.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les Prestataires de services seront sélectionnés sur la base des procédures de Sélection Qualité-Coût décrites dans cette Demande d’offre de prix.

La Demande d’offre de prix est constituée des documents suivants :

Section I. Instructions aux Prestataires de services ;

Section II. Termes de références ;

Les Propositions doivent être soumises par courriel à l’adresse : [moroccoprocurement@iom.int](mailto:moroccoprocurement@iom.int) au plus tard le **03 juin** **2022 à 23h59***.* Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

**Table des Matières**

[Section I - Instructions aux Prestataires de Services / Cabinets-conseils 3](#_Toc226878255)

[Section II. Termes de référence 6](#_Toc226878258)

**Section I - Instructions aux Prestataires de services / Cabinets-conseils**

1. Introduction

1.1 Seuls les Prestataires de services peuvent soumettre leurs Propositions technique et financière pour les services requis. Les Propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé avec le cabinet-conseil sélectionné.

1.2 Les Prestataires de services ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d’être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.

1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des Prestataires de services

1. **Manœuvres frauduleuses et coercitives**

2.1 Le Règlement intérieur de l’OIM exige que le Personnel de l’OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d’exécution de tous contrats. L’OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s’il est établi qu’ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives. En vertu de ce règlement, l’OIM définit aux fins du présent paragraphe, les termes énoncés ci-dessous comme suit :

* Est considéré comme acte de corruption le fait d’offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, toute chose de valeur dans le but d’influencer l’action de l’Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d’exécution du contrat ;
  + - * + Est considéré comme acte frauduleux tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui sciemment ou par négligence, induit ou tente d’induire l’Entité adjudicatrice/contractante pendant le processus de passation ou d’exécution du contrat, dans le but d’obtenir un avantage financier ou de se soustraire à une obligation ;
        + Est considéré comme acte de collusion toute entente clandestine entre deux ou plusieurs soumissionnaires en vue de modifier artificiellement les résultats d’un processus de passation dans le but d’obtenir un avantage financier ou autre ;
        + Est considéré comme acte de coercition le fait de porter atteinte ou de causer du tort, ou de menacer de porter atteinte ou de causer du tort, directement or indirectement, à tout participant au processus de passation en vue d’influencer indûment ses activités pendant le processus de passation, ou d’affecter l’exécution d’un contrat.

**3. Clarifications et amendements des documents de Demande d’offre de prix**

3.1 À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier la Demande d’offre de prix.

3.2. Les Prestataires de services peuvent demander des clarifications sur toutes parties de la Demande d’offre de prix. La demande doit être adressée par ***email sur l’adresse email suivante :*** moroccoprocurement@iom.int

**4. Préparation des Propositions**

4.1 L’Offre du Prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :

a) la Proposition technique, et

b) la Proposition financière.

4.2 La Proposition, ainsi que toutes correspondances y relatives partagées par les Prestataires de services et l’OIM doivent être en ***français***. Tous les rapports préparés par le Prestataire de services doivent être en ***français***

4.3 Les Prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en **MAD**

4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

**5. Proposition technique**

5.1 La Proposition technique doit fournir les informations suivantes :

1. Une brève description du profil du Prestataire de Services et un résumé de l'expérience récente de chaque partenaire sur des missions similaires.
2. Une description de la méthodologie de travail pour exécuter la mission
3. La liste de l'équipe professionnelle proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle
4. Le CV du personnel professionnel proposé
5. Un calendrier qui indique le temps proposé pour entreprendre les activités indiquées dans le plan de travail

**6. Proposition financière**

6.1 La Proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant a) rémunération du staff b) les dépenses tels transports, équipement, licences c) toutes les taxes applicables,

7. **Évaluation**

7.1 les Propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux Termes de référence, aux exigences de la Demande d’offre de prix et sur application d’un critère d'évaluation,

7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des Termes de référence

**8. Attribution du Marché**

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le Prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du **15 juin 2022.**

Demande d’offre de prix/ appel à consultation

**Intégrer la dimension migratoire dans la planification locale à travers un renforcement des capacités de la municipalité de Tanger dans le but d'élaborer une feuille de route opérationnelle sur la manière d'intégrer la migration dans le plan de développement local.**

**Termes de reference**

1. **Contexte**

Doté d’une position géographique particulière, carrefour entre l’Europe et l’Afrique, le Maroc s’est vu, progressivement, passé d’un pays de transit à un pays de destination. Accueillant des flux migratoires de plus en plus importants marqués par des profils migratoires riches et complexes, le Royaume s’est engagé à réformer sa politique migratoire afin de faire face à ces nouveaux enjeux. Lancée en 2013, la Stratégie Nationale d'Immigration et d’Asile (SNIA), est pilotée à l’époque par le Ministère délégué Auprès du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l’Etranger, chargé des Marocains Résidant à l’Etrange. Le Maroc est un pays champion dans la gestion de la migration, il est un modèle en matière de la mise en œuvre des politiques migratoires humanistes et responsables.

La Régionalisation Avancée à donner plus d’autonomie aux collectivité territoriale pour développer des stratégies territoriales en vue de la territorialisation de la Stratégie Nationale d’Immigration et d’Asile (SNIA) à l’échelon local. Afin de concrétiser la déclinaison de ces politiques migratoires au niveau régional, l’accompagnement et le soutien des collectivités territoriales dans l’appropriation des nouvelles compétences qui leurs sont attribuées représente un enjeu majeur.

Dans le cadre des initiatives Migration Gouvernance et Développement l’OIM Maroc et l’OIM Italie mettent en œuvre le projet Réseau des Autorités Locales pour la Migration et le Développement qui vise à impliquer les municipalités italiennes, marocaines et tunisiennes intéressées par intégrer la migration dans leurs plans de développement local et dans les politiques sectorielles. L'objectif général du projet est de promouvoir la collaboration transnationale entre les municipalités méditerranéennes impliquées dans le projet pour la valorisation de la migration en tant qu’un levier développement et pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Le projet est décliné autour de trois composants principaux : a) Amélioration la capacité des municipalité à concevoir et gérer des politiques prenant en compte la composante migratoire ; b) Intégration de la migration dans les processus de planification politique et/ou les plans de développement des municipalités ; c) Création d'un réseau de municipalités actives sur le thème de l'intégration de la migration.

L'OIM à travers le projet *« Réseau des autorités locales pour la migration et le développement »* va encourager un échange structuré entre les municipalités et les principales parties prenantes italiennes et des pays partenaires, facilitant l'échange des bonnes pratiques et des expériences, la discussion d'intérêts communs et l'élaboration de plans d'action pour la réalisation d'une priorité locale qui inclut le thème de la migration.

Le projet s'appuie sur les résultats de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD), un programme mondial inter-agences dirigé par le PNUD, mis en œuvre en partenariat avec l'OIM, le Centre international de formation-OIT, ONU Femmes, le HCR, le FNUAP et l'UNITAR, et financé par l'Union européenne et la Direction du développement et de la coopération suisse.

1. **Objectif de la consultation**

La finalité de la consultation est de contribuer aux efforts de la Municipalité de Tanger dans l’intégration de la dimension migratoire dans la planification locale à travers une feuille de route et un renforcement de capacités des élus et des acteurs locaux. Le/la consultant-e fournira une assistance technique à la municipalité de Tanger dans le but d'élaborer une feuille de route opérationnelle sur la manière d'intégrer la migration dans le plans de développement local.

1. **Cible :**

La Municipalité de la ville de Tanger.

1. **Etendue du travail et tâches spécifiques de la consultation**

Le/la consultant-e aura pour mission de réaliser les tâches suivantes :

1. Effectuer une recherche documentaire préliminaire sur la gouvernance de la migration et la dynamique migratoire à la ville de Tanger en mettant l'accent sur les potentiels de la migration pour le développement.

* Un document de 10 à 15 pages sur le profil de la migration à la ville de Tanger
* Présenter les principaux résultats de cette recherche à l'OIM Maroc dans une présentation PowerPoint lors d'une réunion interne

1. Organiser et animer trois ateliers et des réunions régulières avec la Municipalité de Tanger en relation avec le processus de capitalisation et la phase d'élaboration et l’opérationnalisation de la feuille de route.

* Elaborer un rapport des résultats de la capitalisation en format (word et ppt) selon les modèles qui seront fournis
* Elaborer des rapports et de comptes rendus des réunions avec les parties prenantes

1. Elaborer une feuille de route en concertation avec la Municipalité de la ville de Tanger et en étroite coordination avec l’équipe de l’OIM Maroc.

* Rédiger la feuille de route avec un plan d'action détaillé et un budget.

1. Participer et contribuer à l’organisation des activités concertés issues de la feuille de route en impliquant l'ensemble des parties prenantes du projet.

* Elaborer des notes de cadrage/ lettre d’invitation/ présentation Powerpoint, la liaison avec les partenaires, et à la rédaction des communiqués de presse et des articles
* Elaborer des rapports des activités organisées avec la Municipalité de Tanger
* Contribuer à la préparation logistique de différents évènements programmés pendant la période de la consultation

1. **Calendrier et livrables**

La charge de travail effective est estimée à une **soixante-cinq de jours ouvrables** s’étalant sur la durée de la consultation prévue **du 15 juin 2022 au 09 décembre 2022**. Un calendrier provisoire est fourni ci-dessous. Toutefois, des ajustements peuvent être apportés si nécessaire.

1. **Livrables**

Les livrables attendus sont :

1. Une note méthodologique détaillée expliquant comment la mission sera entreprise, les outils de collecte des données ainsi qu'un plan de travail complet ;
2. Un document de 10 à 15 pages sur le profil de la migration à la ville de Tanger ;
3. Les rapports détaillés des trois ateliers avec la Municipalité de Tanger en relation avec le processus de capitalisation et la phase d'élaboration et l’opérationnalisation de la feuille de route (voir fiche du projet) ;
4. Une feuille de route version finale avec un plan d'action détaillé et un budget ;
5. Les supports et les rapports des activités (Note de cadrage, Présentation Powerpoint, compte-rendu etc.) ;
6. Un rapport final de la mission et un synthèse en 3 pages en français et en anglais.

La structure des livrables doit être préalablement discutée et convenue avec l'OIM. Tous les livrables doivent être de qualité, soignés et mis en page.

Les tableaux, les cartes et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toute annexe de données supplémentaires doit être soumise en MS Excel avec les données, les tableaux et les graphiques utilisés dans le rapport. Les règles de « *IOM House style manual* » doivent être respectées pour la rédaction et notamment pour la bibliographie et les citations éventuelles.

1. **Calendrier provisoire de la mission**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Étape clé** | **Date limite** |
| 1 | Appel à candidature | Clôture : 03 juin 2022 |
| 2 | Signature du contrat et commencement de la mission | 15 juin 2022 |
| 3 | Soumission du livrable 1 (Note méthodologique détaillée expliquant comment la mission sera entreprise, les outils de collecte des données ainsi qu'un plan de travail complet ;) | 20 juin 2022 |
| 4 | Soumission du livrable 2 (Document de 10 à 15 pages sur le profil de la migration à la ville de Tanger) | 29 Juillet 2022 |
| 5 | Soumission du livrable 3 (Un premier draft de la feuille de route avec un plan d’action détaillé et un budget) | 15 Juillet 2022 |
| 6 | Soumission du livrable 4 (Une version finale et validée de la feuille de route avec un plan d'action détaillé et un budget) | 29 juillet 2022 |
| 7 | Soumission du livrable 5 (Rapports des activités concertes organisées avec la Municipalité de la ville de Tanger | 15 octobre 2022 |
| 8 | Soumission du livrable 6 (Un rapport final de la mission et synthèse en 3 pages en français et en anglais) | 15 novembre 2022 |

1. **Responsabilités de l’OIM**

L'OIM effectuera les tâches suivantes pendant la mission :

1. Fournir les documents et/ou informations pertinent(e)s de l’OIM aux consultant-e-s ;
2. Fournir la liste des principales des parties prenantes du programme, des partenaires techniques et des partenaires de mise en œuvre ;
3. Présenter les consultant-e-s aux principales parties prenantes du programme et fournir la documentation nécessaire pour leur permettre de s’acquitter de la tâche ;
4. Fournir des commentaires sur la note méthodologique, la feuille de route et le draft de rapport ;
5. Assurer la supervision des activités des consultant-e-s.
6. **Qualification et expériences demandée**

Les candidats intéressés devront démontrer leur expérience dans les domaines suivants : migrations, sciences sociales, gouvernance, santé publique. Le/la consultant-e doit présenter :

* Une expérience confirmée dans la consultation de projets,
* De très bonnes connaissances en politiques publiques, planification locales et développement territorial,
* Des connaissances de la question migratoire, une expérience dans le domaine de la santé publique est très appréciée,
* Une bonne compréhension des politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux relatifs à la migration au Maroc, en Afrique du Nord et dans l’UE,
* Des compétences et expériences démontrées dans les méthodes de recherche qualitatives et quantitatives,
* Une excellente maîtrise, du français et de l’arabe est indispensable (écrit et parlé). La capacité de communication (oral et écrit) en anglais est un fort avantage,
* D’excellentes capacités d’analyse, de synthèse et rédactionnelles,
* Une bonne capacité à travailler en équipe et un bon sens du relationnel avec les partenaires,
* Des capacités démontrées à livrer des rapports de qualité dans des délais serrés,
* Des capacités à naviguer à travers différentes idées ou perspectives pour parvenir à un jugement indépendant.

1. **Procédures de soumission**

Les candidats intéressés par cet appel à consultation doivent soumettre :

* Un CV complet en langue française, comprenant la liste des consultations précédentes de projets et/ou toutes autres informations pouvant servir de support à la candidature (liste des publications, rapports, études, etc.).
* Une note de cadrage de la consultation (max. 2 pages) clarifiant la méthodologie et l’approche suivies.

Les candidatures devront être envoyées à l’adresse électronique : [**oimrecrute@iom.int**](mailto:oimrecrute@iom.int), en indiquant en objet **« Consultation\_Projet RALMD »,** au plus tard le **03 juin 2022 avant minuit.**